## REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, MarieHélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés: Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

Procurations: Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène

CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

## **DELIBERATION N° 2023-02-15 – CINEMA LE SOUBISE - PASS CULTURE**

Lionel ROUSSET, Adjoint au Maire en charge de la Culture, explique qu'un dispositif dénommé PASS Culture a été mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS pass Culture, créée à cet effet. Ce dispositif s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l'accès à toutes les offres culturelles accessibles autour de chez eux, en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit. Il s'agit donc à la fois de lever le frein financier entre de nombreux jeunes et l'offre culturelle, et de permettre à chacun de construire son propre parcours à travers une plateforme éditorialisée qui recense les propositions d'acteurs culturels de tous les secteurs (cinéma, livre, spectacle vivant, musique, musées et expositions, cours et pratiques artistiques les plus variées, etc). L'application sans crédit est également ouverte à tous et permet à l'ensemble des utilisateurs de découvrir l'offre culturelle présente sur le pass Culture et notamment celle du Partenaire.

Lionel ROUSSET soumet la convention entre la SAS pass Culture et le Partenaire, avec pour objet d'établir les termes de leur partenariat. Ce dernier doit permettre aux détenteurs du pass Culture d'accéder aux offres culturelles relevant de la compétence du Partenaire. Il est précisé que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention, pour une année, renouvelable tacitement.

Après lecture de la convention, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la Convention Pass Culture à souscrire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour une année tacitement renouvelable.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Le 30 mars 2023

Le Maire.

Plan Blue

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20230407-2023-02-15-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023